



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050

Numéro SIREN : 480 772 326

Nom ou dénomination : REALITES PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2013 sous le numéro de dépôt 10904

DEMISSION DES FONCTIONS
DE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SOCIETE REALITES PROMOTION

Déposé au Greffe
le 08 OCT. 2013
sous le N° 10904
RCS N° 06 B 1050

JE SOUSSIGNE :

- Monsieur Guillaume BOSSE
Né le 07 mars 1972 à PARIS XV (75)
Demeurant 18 rue du Plessis de Grénédan - NANTES (44)
De nationalité française,

Déclare :

- Démissionner de mes fonctions de Directeur Général de la société REALITES PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 15.000.000,00 €, dont le siège social est sis 103 Route de Vannes - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 772 326 RCS NANTES,

La présente démission est effective à compter de ce jour à l'issue des délibérations de l'Assemblée Générale et n'est assortie d'aucune condition

Fait à SAINT-HERBLAIN

Le 11^{er} octobre 2013

SIGNATURE

« Bon pour démission des fonctions de Directeur général »

BON POUR DEMISSION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL



DEMISSION DES FONCTIONS
DE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SOCIETE REALITES PROMOTION

JE SOUSSIGNE :

- **Monsieur Cédric JOUBERT**
Né le 21 mars 1977 à LEHON (22)
Demeurant 41 rue de la Tour d'Auvergne - NANTES (44)
De nationalité française,

Déclare :

- Démissionner de mes fonctions de Directeur Général de la société REALITES PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 15.000.000,00 €, dont le siège social est sis 103 Route de Vannes - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 772 326 RCS NANTES,

La présente démission est effective à compter de ce jour à l'issue des délibérations de l'Assemblée Générale et n'est assortie d'aucune condition

Fait à SAINT-HERBLAIN
Le 10^{er} octobre 2013

SIGNATURE

« Bon pour démission des fonctions de Directeur général »

Bon pour démission des fonctions de directeur general

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' or 'S' shape with a horizontal line crossing it.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize,
Le premier octobre 2013,
A dix heures,

La société REALITES, société en commandite par actions au capital de 12.062.000,99 euros, dont le siège social est sis 103 Route de Vannes - Immeuble LE CAIRN - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623, représentée par Monsieur Yoann JOUBERT, représentant de la Société DOGE SARL, gérante commandité,

Agissant en qualité d'associé unique de la société REALITES PROMOTION, a pris les décisions suivantes :

- ✓ Prise d'acte de la démission de Messieurs Guillaume BOSSE et Cédric JOUBERT de leurs fonctions de Directeur Généraux et nomination des sociétés TEODICE et MILESTONE en qualité de Directeurs Généraux, détermination des fonctions et pouvoirs de ces dernières ;
- ✓ Détermination des rémunérations allouées à chaque Directeur Général de la Société ;
- ✓ Questions diverses ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la décision de :

- Guillaume BOSSE
né le 07 mars 1972 à PARIS 15E,
domicilié professionnellement 103 Route de Vannes - Immeuble LE CAIRN - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
de démissionner de ses fonctions de Directeur Général de la société REALITES PROMOTION.
- Et
- Cédric JOUBERT
né le 21 mars 1977 à LEHON (22),
domicilié professionnellement 103 Route de Vannes - Immeuble LE CAIRN - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
de démissionner de ses fonctions de Directeur Général de la société REALITES PROMOTION.

Ces démissions prenant effet à compter de ce jour.

Messieurs Guillaume BOSSE et Cédric JOUBERT sont remplacés, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, dans leurs fonctions de Directeurs Généraux par :

S

- La Société MILESTONE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 380 000 euros
Dont le siège social est sis 41 rue de la Tour d'Auvergne à NANTES (44200)
Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 497 739 268

Et

- La Société TEODICE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1500 euros
Dont le siège social est sis 18 rue du Plessis de Grénédan à NANTES (44300)
Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 534 318 381

Au titre de son mandat de Directeur Général, la Société MILESTONE aura plus particulièrement en charge la direction de l'agence de NANTES, la supervision de l'ensemble de la production, la gérance de la Société DTO ainsi que la participation au comité de Pilotage Opérationnel de REALITES PROMOTION. Les fonctions de direction générale restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. MILESTONE prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de REALITES PROMOTION.

De la même manière, au titre de son mandat de Directeur Général, la Société TEODICE aura plus particulièrement en charge la supervision des Directeurs d'Agences, la gestion des Grands Comptes ainsi que la participation au comité de Pilotage Opérationnel de REALITES PROMOTION. Les fonctions de direction générale restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. TEODICE prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de REALITES PROMOTION.

Par ailleurs, au titre de leur mandat de Directeurs Généraux, les Sociétés TEODICE et MILESTONE auront les pouvoirs qui leur sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 17.2 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'actionnaire unique et le Président de REALITES PROMOTION.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de rémunérer chacun des Directeurs Généraux de la manière suivante

- une rémunération fixe annuelle brute s'élevant à 174.000 euros, hors taxe, La rémunération fixe annuelle sera payée par douzième, mensuellement sur présentation de facture.

Et

- une rémunération additionnelle variable. Pour le calcul de cette rémunération variable, l'associé unique délègue au Président la détermination des objectifs et le calcul de la rémunération variable pour chaque exercice social. A la fin de chaque exercice social cette rémunération variable fera l'objet d'une validation par décision de l'associé unique.

Les Directeurs Généraux ont droit, en outre, au remboursement de leurs débours et frais de représentation. Ils disposent également d'un véhicule chacun qui est mis à leur disposition et pris en charge par la Société afin de leur permettre de remplir leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

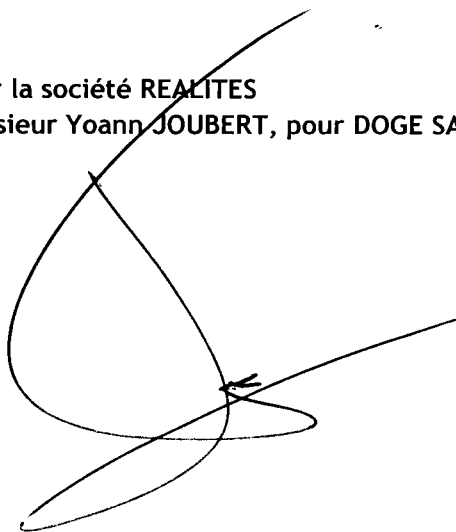
TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société REALITES
Monsieur Yoann JOUBERT, pour DOGE SARL

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.